

LA CARICATURE FRANÇAISE,

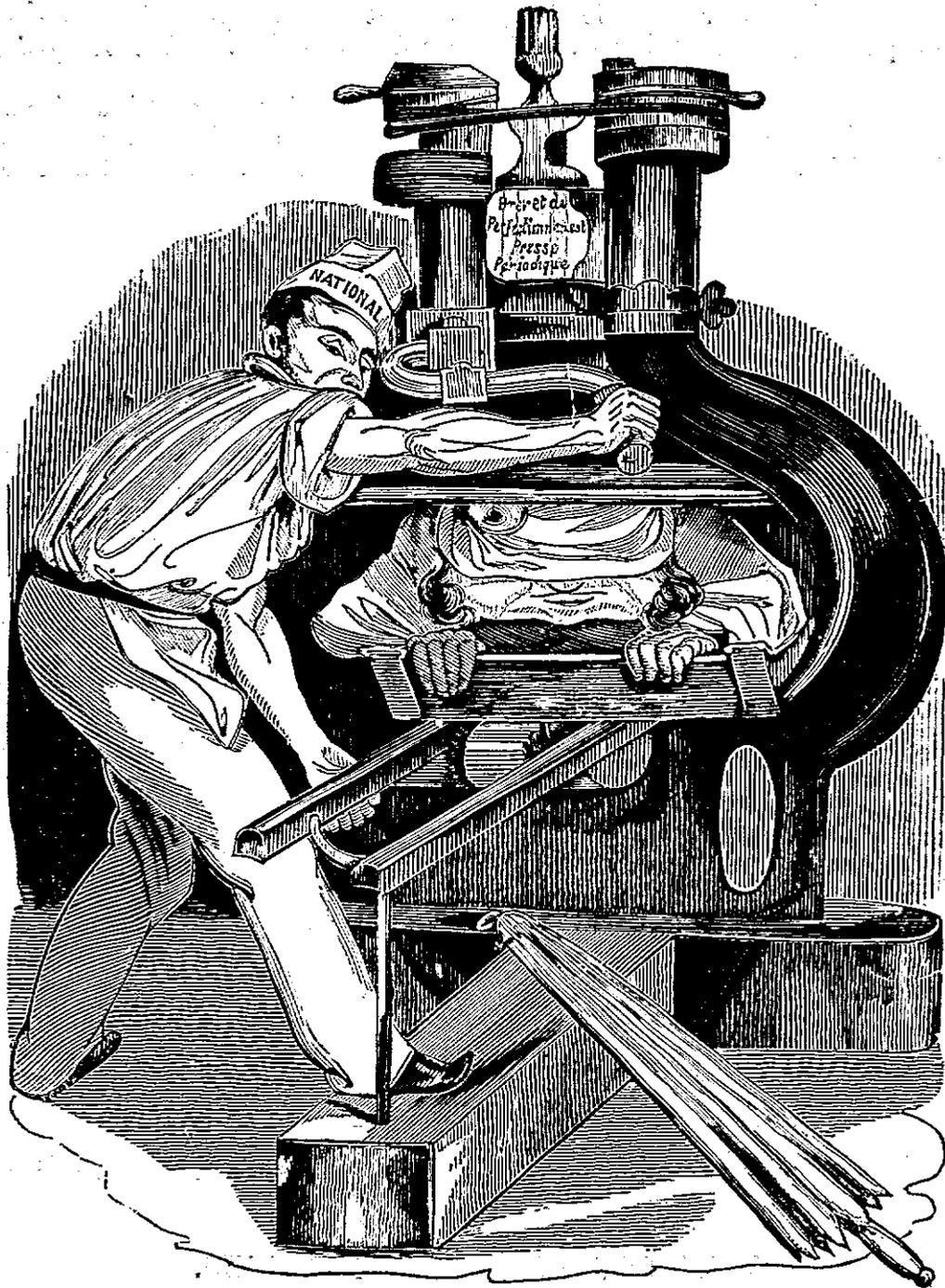
JOURNAL SANS ABONNÉS ET SANS COLLABORATEURS.

N^o. I, MARS 1836.

La *Caricature française* paraît une fois par semaine, par livraisons de quatre pages de texte et une planche nouvelle; chaque quatrième livraison aura en sus une planche des caricatures qui ont déjà été insérées dans le *Satiriste*.

Les vingt-cinq livraisons formeront un in-quarto de cent pages de texte et vingt-cinq ou trente planches.

Chaque première livraison portera l'indice des quatre caricatures des numéros suivants.



No. I. La Presse nationale, et le Fleuriste du Luxembourg.

No. II. Le Président Paillasse et le royal Mannequin avec les décorations de ce nouvel ordre de choses.

No. III. Payons, payons, se battre serait une horreur!

No. IV. Le Prince Grand Poulot en nouvelle tournée pour trouver femme et ne trouvant que la *Caricature* faisant les cornes au triomphateur de Mascara.

'Ah! tu veux te frotter à la Presse, Philippe!!

“ Nous sommes vaincus mais non pas domptés.” — *Devise des Républicains français.*

La *Caricature française*, baillonnée, et expirée enfin sous les sauvages lois d'intimidation des fabricants d'opprobres politiques, *Maison Egalité fils*, sous la rubrique *Chambre et Luxembourg*: la

Caricature, nouveau Phœnix, vient de ressusciter sur les libres rivages du fleuve majestueux qui porte à la vieille Angleterre les richesses des deux mondes.

Assassinée sur le sol natal, la *Caricature* française reprend un libre essor sur les bords de la Tamise, sous les lois protectrices d'une monarchie vraiment constitutionnelle.

Sachant apprécier le bonheur inestimable d'un sûr asile, la *Caricature française* se gardera de jamais franchir son domaine pour glaner même le moindre dans le champ de la politique de la Grande-Bretagne; la *Caricature française* n'attaquera que ses assassins, et la matière du ridicule ne manquera pas avec un gouvernement hétéroclite—mine féconde, mine inépuisable de lâchetés, de forfanteries, et de toutes les iniquités possibles.

La *Caricature française* s'engage à l'exploiter avec la nationalité la plus courageuse, l'activité la plus infatigable et la plus énergique persévérance; plus que qui ce soit à même de le faire, la *Caricature* publiera un choix de biographies *véridiques* des hauts faits et pasquinades des grands et petits soutiens du gouvernement *du cher monarque à bon marché*. La *Caricature* prend l'engagement de dévoiler, autant qu'il est en son pouvoir, et par tous les moyens de publicité, la honte qu'il y a pour un grand peuple, à ployer sous le joug avilissant de la plus lâche des usurpations, celle d'un *déserteur*, d'un parent perfide et ingrat, enfin le trônement d'un *Prince Emigré* avec le drapeau de la République.

La *Caricature* sera noblement récompensée de ses efforts, si elle contribue à entretenir l'horreur et le mépris qu'un tel état de choses inspire à tout Français non indigne de ce beau nom, et si parfois un ridicule bien saisi ramène un éclair de la native gâté aux cœurs attristés des proscrits politiques.

LA CARICATURE FRANÇAISE.

“ LES ON DIT.”

Deux personnages assez distingués, ce qui prouve que ce n'étaient ni M. Thiers, ni Guizot, ni Persil ni Barthe, ayant insisté près de Louis-Philippe sur la justice et même la prudence d'une commutation de peine pour le vieux Morey et le malheureux Pépin, Mlle. Adélaïde présente dit aussitôt la sortie de ces messieurs, 'mais de quoi se mêlent-ils? que leur importe la vie de ces deux hommes? ce n'était pas la peine de les faire condamner si on ne les guillotine pas!' Naïve et délicieuse créature que la sœur chérie du roi des Français.



“ LES ON DIT.”

Il paraît que les pairs *juges* avaient inventé, par mesure économique, d'envoyer les trois condamnés dans la même voiture au supplice, ce qui a renouvelé la scène qui eut lieu le jour où fut très-équitablement guillotiné le père infâme de Louis-Philippe. *Morey* et *Pépin* ont refusé de marcher côte-à-côte avec leur vil accusateur, comme le serrurier *Labousse* refusa de monter sur la même charette que *Philippe-Egalité*, disant, comme *Morey* et *Pépin* 'qu'il voulait bien payer son opinion de sa tête, mais qu'il repoussait l'opprobre de marcher à la mort en compagnie de l'infâme scélérat d'Orléans'.

Louis-Philippe en toilette à bon-marché demandant au chef-fleuriste du Luxembourg son bouquet du 19 février.

VOIX SORTIE DE DEUX TOMBES.

Malheur à vous, juges lâches et iniques; malheur à vous, et honte à la France, qui n'a plus que des juges vendus; c'est vous-mêmes que vous avez frappés, hommes stupides et *aplatis*, en jetant au bourreau deux hommes *accusés*, mais *non convaincus*. Brutes que vous êtes, vieux misérables, souillés du parjure de huit serments trahis, valets de tout pouvoir nouveau, qu'avions-nous

besoin de parler de notre innocence devant vous ? n'en étiez-vous pas convaincus ? Ne savions-nous pas qu'il vous fallait frapper des hommes dans les deux opinions, votre cauchemar permanent, et vous nous avez condamnés *sans preuves suffisantes*, vous nous avez condamnés à mort sur les témoignages d'un faussaire, d'un voleur, d'un fanfaron de crime, d'un forçat étranger et celui de sa vile et impudique associée de bassesse et de crapule ; sur pareils témoignages, vous nous avez jetés en proie au bourreau ! nous, citoyens français ! nous, hommes honorables, et certes plus que vous et vos pareils, utiles à notre patrie et chers à nos concitoyens..... Tremblez, juges sans conscience, tremblez, il existe un tribunal au-dessus du vôtre, nous vous y attendons pour vous inonder de notre sang devant le trône de l'éternelle justice, en vous appelant juges iniques et *prévaricateurs*.

Guerre à tous ces agents du crime ;
Poursuivez-les jusqu'au trépas,
Déjà l'horreur est unanime
Ils ne nous échapperont pas.

VÉRITÉ, TOUTE LA VÉRITÉ, RIEN QUE LA VÉRITÉ.

Le 4 Avril 1793, le général *Egalité*, aujourd'hui roi des Français, et le général Dumourier, *désertèrent* ensemble pour le camp Autrichien ; le 2^{me} bataillon de l'Yonne était sur leurs traces, et poursuivait les généraux *déserteurs* à coups de fusil ; ils allaient être atteints et massacrés sans pitié, par la très juste raison que des généraux passant à l'ennemi, n'en méritent aucune ; une pauvre batelière, voyant leur péril, se décida à les sauver sans les connaître ; et sans calculer le danger auquel elle s'exposait elle-même, elle reçut les deux déserteurs dans sa barque et les passa au bord opposé, non sans risquer de voir sa barque coulée à fond. Cette pauvre batelière se nomme *Bernardine Dehouart* ; elle vit pauvre et octogénaire à Château-l'Abbaye. Quelqu'un lui ayant appris en 1832 que le plus *jeune déserteur* qu'elle sauva de la mort, le 4 Avril 1793, était parvenu à se faire roi des Français ; la pauvre Bernardine crut à une heureuse fin de vieillesse, et la voilà adressant pétition sur pétition ; dix-huit pénibles mois d'attente et de vaines espérances s'ajoutèrent aux quatre-vingts ans passés de Bernardine Dehouart, qui reçut enfin cent cinquante francs, une fois donnés... Qu'on dise donc encore que Louis-Philippe est sans reconnaissance, sans générosité ; et surtout qu'on dise encore *qu'il ne déserta pas !* On a entendu Bernardine Dehouart chanter avec sa voix cassée et tremblante, en faisant tourner son rouet pour son pauvre pain quotidien :

“ Ah que je fus mal inspirée quand je les reçus dans mon bateau ! ”

MOT SPIRITUEL DE L'INFORTUNÉ LOUIS XVI.

On a beaucoup *crié*, et l'on *crie* encore contre les forts détachés ; on voit là-dedans une pensée hostile de la part de Louis-Philippe contre la population ; on a tort, cela ne tient absolument qu'au besoin de bâtir, c'est une passion, tout ne le dit-il pas ? A peine son trône fut-il bâclé, que les Tuileries furent sans dessus dessous, on n'y voyait que maçons, plâtre et truelles. Cette rage de bâtir est un mal de famille, dont le ridicule se perpétue de père en fils, témoins les boutiques du Palais-Royal, qui valurent au duc d'Orléans, avant qu'il ne se fut débaptisé pour se déclarer fils du cocher Montfort, ce mot spirituel de Louis XVI : “ *Vous voilà donc boutiquier, mon cousin, on ne vous verra plus que les dimanches.* ”

NOUVELLES DE FRANCE.

M. Nugent, riche propriétaire, traduit devant le Tribunal de Versailles, pour l'accusation d'avoir *semé* sur la route des écrits séditieux, proclamations et fac-simile contre Louis-Philippe, et des chansons attaquant la *vertu* de Mlle. Adélaïde sa sœur. M. Nugent a été déclaré non coupable sur tous les points par les jurés. Vu le scandale, les débats ont eu lieu à huis-clos ; mais quelque

chose a transpiré, et si je cite ce couplet, ce n'est absolument que pour prouver que Mlle. Adélaïde s'est mal à propos *effarouchée*:

Voici venir la gran' cateau,
Qu'Athalin prit pour femme;
En son absence l'porteur d'eau
Sert tout de même à la dame.

Que cela déplaise à *Madame* et au moins autant à M. Athalin, cela se conçoit, mais *Mademoiselle* Adélaïde d'Orléans, y trouver une offense, cela serait pousser en honneur la susceptibilité un peu loin,.... à moins que.... C'est ce que la *Caricature* cherchera à savoir par point et virgule pour le communiquer à ses lecteurs.

LA FIN COURONNE L'ŒUVRE.

Le prince *Rosolin*, connu sous le nom de Grand Poulot, et héritier présomptif de l'*estrade* soi-disant constitutionnelle, doit de nouveau entreprendre ses recherches pour trouver une femme. Ce *très haut et très puissant seigneur* serait déjà parti, et la France lui eut crié *bon voyage*, sans quelques légères, mais néanmoins fort déplaisantes incommodités, fruits du retour précipité de la promenade en Afrique. Il paraît que l'horrible aspect des Kabyles, a tellement bouleversé (je ne dis pas l'esprit, je ne dis pas non plus l'imagination,) mais la tête du prince *Rosolin*, qu'il est tout-à-fait dans les papillons noirs, et qu'en se laissant administrer par M. de *Passy*, les douches des eaux qui portent ce nom, les seules phrases intelligibles qui lui échappent, sont celles-ci : *Ah, vilains Kabyles ! Ah, si nous * n'eussions donc jamais fait la conquête d'Alger !...* Ce pauvre *Rosolin*, on voit bien que la tête n'y est plus, car si la superbe conquête d'Alger fut un tort pour la France, aucun des siens n'y fut pour la plus minime part ; au contraire, on peut dire que rien ne fut épargné de la part de son père pour en paralyser le noble et beau succès, gloire toute entière du règne de Charles X, gloire dont Louis-Philippe est chargé par le mauvais génie de la France, de faire amende honorable, avec l'aide de M. *Passy* et consors.

La suite au prochain numéro.

LA CONTEMPORAINE,
Propriétaire, Auteur et Editeur responsable de la
CARICATURE, et des fac simile du Prince
Emigré, 31, York Buildings, A LA POIRE COURONNÉE.

* *Nous* est d'autant plus mal dit, que la superbe conquête d'Alger fut faite par les Français, et que le prince *Rosolin* n'est pas Français, mais *Sicilien*. Pauvre innocent, qu'il se calme donc !

LONDRES :

SCHULZE ET CO., 13, POLAND STREET